

Charte des lieux accueillants des formations de l'ADEAR du Lot

Contexte de formation

Public

Les formations de l'ADEAR sont destinées en priorité aux paysans et paysannes installé-es ou en cours d'installation. Nous rendons cependant accessible nos formations à toutes et tous. Les personnes du lieu accueillant sont invitées à participer à la formation s'elles le souhaitent.

Lieu de formation

Les formations sont réalisées en priorité dans les fermes du réseau. Cela a pour avantage pour les stagiaires d'évoluer dans un environnement de travail réel avec ses problématiques propres à celles de toutes les fermes. Cela permet aussi de rencontrer les paysan-nes accueillant-es et de voir d'autres manières de faire (organisation, techniques, savoir-faire...).

Repas et logement

Les repas sont pris sur place. Le principe : chacun amène de quoi partager et nourrir le formateur !

Horaires

Une journée de formation dure 7h et est habituellement dispensée de 9h30 à 17h30. L'animatrice de l'ADEAR du Lot est sur les lieux de formation 30 minutes avant la formation pour préparer les lieux et l'accueil.

Organisation

Un échange téléphonique ou par mail a lieu avant la formation pour s'assurer de l'adéquation du lieu accueillant à la formation. Un mail de logistique est envoyé aux stagiaires inscrit-es avec le lieu accueillant en copie avec le programme et l'ensemble des informations nécessaires à son bon déroulement 10 jours avant la formation.

Cadre politique

L'action de formation a lieu dans le contexte des valeurs énoncées dans la [charte de l'Agriculture paysanne](#) :



Six thèmes interdépendants proposent une approche multi-dimensionnelle de l'agriculture et forment le cadre du projet politique d'Agriculture paysanne :

- l'autonomie du paysan et de sa ferme ;
- la répartition des volumes, des actifs, des aides pour des paysan-nes nombreux-ses ;
- le travail avec la nature pour la préserver tout en travaillant avec elle.
- la transmissibilité des fermes ;
- la qualité des produits (sanitaire, chimique, nutritionnelle, gustative) ;
- le développement local et la dynamique territoriale.

Cadre réglementaire

Le lieu accueillant s'engage à :

- Respecter la présente charte et le règlement intérieur de la formation ;
- Faciliter l'accès des personnes handicapées lorsque cela est nécessaire ;
- Être au fait des réglementations obligatoires en fonction de la situation d'accueil : DUERP, accessibilité, hygiène, etc.

Répartition des rôles

Le coordinateur, l'ADEAR du Lot

- Communication sur les modalités d'accès au lieu de formation et fléchage ;
- Mise à disposition de matériel pour la formation : petits matériels, cafetière et bouilloire, café et thé, kit de vaisselles, paperboard, vidéoprojecteur, écran ;
- Accueil des stagiaires et introduction de la formation en présentant notamment le déroulé logistique de la ou les journées ;
- Rangement et nettoyage des locaux mis à disposition.

Le lieu accueillant

- Communication à l'ADEAR du Lot de l'adresse exacte (et de l'itinéraire si requis) ;
- Communication à l'ADEAR du Lot du matériel à disposition sur le lieu d'accueil s'il existe (paperboard, vidéoprojecteur, écran...);
- Mise à disposition d'un local au minimum couvert en été, fermé et chauffé en hiver, avec l'électricité et l'eau ;
- Si disponible, présentation du contexte de la ferme aux stagiaires et éventuellement visite du lieu dans le cadre de la formation si pertinent ;
- Les personnes du lieu accueillant sont invitées à participer à la formation si elles le souhaitent, et à partager les moments de convivialité avec le groupe : repas partagé, accueil, etc.